

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

Avis DRP n°: 2022- 003/APDP/Pt/PRMP/SP-PRMP du 2.1. novembre 2022

Objet : Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif

Référence de la DRP : S APDP_59675

BON A LANGER

1. Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP), fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) publié sur le portail web des marchés publics le 03 novembre 2022.
2. L'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) a l'intention d'utiliser une partie de sa subvention pour effectuer des paiements **relatifs à l'assurance maladie au profit des conseillers et des agents de l'APDP ainsi que leurs familles respectives.**
3. L'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP) sollicite, des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le bénéfice d'une police d'assurance maladie conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur au Bénin. Les services de ladite compagnie doivent couvrir tout le territoire national. Les fiches relatives à ladite assurance doivent être disponibles en quantité suffisante dans les centres de santé en partenariat avec la compagnie d'assurance aussi bien le jour que la nuit. La prestation de la couverture sanitaire répartie en lot unique se fera par la technique d'accord cadre.

Les candidats doivent justifier de l'autorisation de traiter des données personnelles délivrée par l'APDP.
4. Au terme du présent dossier de demande de renseignement et de prix, il sera élaboré pour une durée maximale de trois (03) ans, un accord-cadre avec la compagnie d'assurance attributaire du marché (lot unique). L'accord cadre servira de base pour l'émission de bon de commande au titre de chaque année au profit du titulaire. La durée d'exécution de bon de commande sera de douze (12) mois à compter de date de notification de bon de commande. L'accord-cadre sera mono-attributaire.

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

L'effectif à assurer au titre de la première année (gestion 2022) se présente comme suit :

OBJET	Assurés principaux	Conjoints (es)	Enfants	Délai d'exécution
Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif	22	15	45	Douze mois (12)
TOTAL	82			

NB : La liste des bénéficiaires de la police d'assurance maladie ci-jointe en annexe.

5. La participation à cette Demande de Renseignement et de Prix telle que définie par la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier de Demande de Renseignement et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 dudit Code.
6. Les exigences en matière de qualification sont :

a. **Pour les anciennes entreprises**

BON A LANCER

- **Exigences financières :**

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou d'une possibilité de ligne de crédit à hauteur de **six millions sept cent soixante dix neuf mille six cent soixante (6 779 660) justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin** à l'exception des institutions de microfinance. Le soumissionnaire étranger non résident à l'espace UEMOA doit fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2019, 2020 et 2021) **un chiffre d'affaires annuel moyen** au moins égal à **vingt millions trois cent trente huit mille neuf cent quatre vingt (20 338 980) Francs CFA**. Le soumissionnaire doit joindre à son offre toute preuve (états financiers certifiés des trois dernières années) montrant qu'il a réalisé le chiffre d'affaires demandé.
- Présenter une note technique exposant le mode d'établissement des tarifs et les bases de calcul des diverses primes ou cotisations.

- Exigences techniques et expériences :

- être une compagnie d'assurance spécialisée dans la couverture de la police d'assurance maladie, justifiée par l'inscription de cette activité dans le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- avoir exécuté avec entière satisfaction en tant qu'entreprise spécialisée dans la couverture de la police d'assurance maladie, au moins **deux (02) marchés** identiques à l'objet de la présente demande de renseignement et de prix.

Un marché identique est un marché conclu avec une structure étatique disposant d'un personnel supérieur à quatre vingt deux (82) personnes.

- Disposer d'un outil de gestion (logiciel) du risque maladie de même nature et complexité et en joindre la preuve ;
- Disposer de personnel qualifié (joindre la preuve) ;
- Disposer d'un service à l'écoute de la clientèle (joindre la preuve) ;
- Disposer d'un agrément de la conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), une attestation de réassurance et le solde de la réassurance (joindre la preuve) ;
- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacie, hôpitaux et clinique, laboratoires d'analyse médicale et de radio, cabinets dentaires et optiques) ;

BON A LANCER

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

- Fournir au moins trois (03) copies de conventions de partenariat avec les pharmacies, hôpitaux et cliniques, laboratoires d'analyse médicale et de radio, cabinets dentaires et optiques ;
- Être en mesure d'engager un courtier qui assurera le suivi de l'exécution des prestations

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Exigences techniques et expériences

- être une entreprise spécialisée dans la couverture de la police d'assurance maladie justifiée par l'inscription de cette activité dans le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- fournir la liste des qualifications et des références professionnelles de deux (02) personnels d'encadrement dont :
 - ✓ un diplômé d'étude supérieur en assurance ou en actuariat et justifier d'une expérience minimale de cinq (05) ans à un poste d'encadrement supérieur dans une entreprise d'assurance, une organisation d'assurance, un cabinet de courtage d'assurance ou dans une administration de contrôle des assurances ;
 - ✓ un diplômé de l'enseignement supérieur d'orientation économique ou juridique avec une expérience de cinq (05) ans dans des fonctions de direction d'une entreprise à caractère financier ou avec une expérience minimale de dix (10) ans dans des fonctions d'encadrement supérieur dans une entreprise ou dans une administration.
- fournir les CV, copies légalisées des diplômes et attestation de travail du personnel d'encadrement. Les CV doivent être obligatoirement datés et signés par les intéressés. **Le nombre d'années d'expérience est décompté à partir de la date de début d'exercice prouvé dans le domaine.**

BON A LANCER

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

- Disposer d'un outil de gestion (logiciel) du risque maladie de même nature et complexité et en joindre la preuve ;
- Disposer de personnel qualifié (joindre la preuve) ;
- Disposer d'un service à l'écoute de la clientèle (joindre la preuve) ;
- Disposer d'un agrément de la conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA), une attestation de réassurance et le solde de la réassurance (joindre la preuve) ;
- Fournir la liste des prestataires agréés (pharmacie, hôpitaux et clinique, laboratoires d'analyse médicale et de radio, cabinets dentaires et optiques) ;
- Fournir au moins trois (03) copies de conventions de partenariat avec les pharmacies, hôpitaux et cliniques, laboratoires d'analyse médicale et de radio, cabinets dentaires et optiques ;
- Présenter une note technique exposant le mode d'établissement des tarifs et les bases de calcul des diverses primes ou cotisations.

- Exigences financières :

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou d'une possibilité de ligne de crédit à hauteur de **six millions sept cent soixante dix neuf mille six cent soixante (6 779 660) justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin** à l'exception des institutions de microfinance. Le soumissionnaire étranger non résident à l'espace UEMOA doit fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels de montant hors taxe au moins égal à **vingt millions trois cent trente huit mille neuf cent quatre vingt (20 338 980) Francs CFA couvrant la période de validité de l'offre;**

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

- Les entreprises naissantes devront également fournir leur bilan d'ouverture et celles qui ont moins de trois ans d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence.

Voir le dossier de demande de demande de renseignement et de prix pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès : **du secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel à l'adresse électronique v.ahouangan@apdp.bj et prendre connaissance des documents de la demande de renseignement et de prix à l'adresse mentionnée ci-après :**

Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'APDP sis au 1er étage (bureau n°107) du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179 Cotonou de 08 heures à 12h 30 mn et de 14 heures à 17h 30 mn tous les jours ouvrables.

BON A LANGER

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir sans frais un dossier de demande de renseignement et de prix complet à l'adresse susmentionnée

de 08 heures à 12h 30 mn et de 14 heures à 17h 30 mn tous les jours ouvrables à compter du Lundi 21 novembre 2022.

Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'originale de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'APDP sis au 1er étage (bureau n°107) du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179 Cotonou au plus tard le Lundi 05 décembre 2022 à 10 heures précises (heure de cotonou). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP

Section I : Avis de Demande de renseignements et de prix

9. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : **Bureau 104 de l'APDP sis au 1^{er} étage du bâtiment EL-MARZOUK Joël parcelle I lot 847 quartier Aïdjèdo, 01 BP 04837, Tél. : (229) 21 32 57 88/ 69 55 00 00, portail 179 Cotonou, le Lundi 05 décembre 2022 à 10 heures 30 minutes.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **de deux cent trois mille trois cent quatre vingt neuf (203 389) francs CFA (lot unique).**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier de demande de renseignement et de prix.

10. Les offres demeureront valides trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. L'APDP vous informe qu'elle procède à la collecte et au traitement de vos données, dans le cadre du présent, conformément à la **Délibération n°2022-013 du 27 avril 2022 portant sur les activités de gestion des marchés publics et des actes de la commande publique de l'institution** et vous invite à consulter la note d'information préalable et la politique de confidentialité à l'adresse web https://www.apdp.bj/prmp_apdp.

12. Les offres devront comporter **le récépissé de consentement, dûment rempli.**

Cotonou, le 21 Novembre 2022

BON A LANCER

La Personne Responsable des Marchés Publics
Par intérim



Ahmed T. ALIOU

Accord-cadre pour la souscription à une police d'assurance maladie au profit des conseillers et du personnel administratif de l'APDP